



UNE CAUTION
SOLIDAIRE ?



LA CLÉ...C'est Quoi ? Pour Qui ? Comment l'obtenir ?

QUOI ?

La Clé (caution locative étudiante) est une garantie de l'Etat, mise en place par le CROUS, qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement.

QUI ?

Les étudiants :

- disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire
- cherchant à se loger en France, pour y faire leurs études.
- âgés de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail ;
- âgés de plus de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail sous réserve d'être doctorants ou post-doctorants de nationalité étrangère (doctorat obtenu depuis moins de 6 ans, occupant un poste de chercheur non titulaire au sein d'une unité ou laboratoire de recherche dans le cadre d'un contrat à durée déterminée).

COMMENT ?

<http://www.lokaviz.fr/n/faire-une-demande-de-caution-locative-etudiante-cle/n:513>

Contacter le CROUS des Pays de la Loire : <http://www.crous-nantes.fr/>

PLUS D'INFORMATIONS

<http://www.lokaviz.fr/n/a-qui-s-adresse-la-cle/n:473>